

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Publié le 26/06/2025

Conseil Syndical

Session du 18 juin 2025

Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – François FOURCHES – Thibaut GUIGUE a donné mandat à Martine BERNON – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE a donné mandat à Jean-Marc VIAL – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Josette REMY – Edouard SIMONIAN – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU – Daniel ROCHAIX a donné mandat à Michel DYEN -

Excusés : Marie BENEVISE – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Vincent MIGUET – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Benoît PERROTON – Thierry REPENTIN – Olivier ROGNARD – Alain THIEFFENAT -

Pouvoirs : 0

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 17

Secrétaire de séance : Grégory BASIN

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 12/06/2025

Délibération N° C25-32

PAE LA CASSINE

PRISE EN CHARGE SECURISATION DU RISQUE PYROTECHNIQUE DU SONDAGE DES SOLS

POUR LE LOT A2

Rapport au Conseil Syndical

Luc BERTHOUD, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement du parc d'activités de La Cassine situé sur la commune de Chambéry.

Le lot A2 a été confié aux promoteurs PRIAMS, ICF et IMAPRIM pour la réalisation d'une programmation mixte devant comprendre dans son ensemble environ 8 800 m² de surface de plancher de logements (libres et LLS), conformément à la délibération du Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie n°C24-44 en date du 11 juillet 2024.

En date du 18 juillet 2024, une promesse de vente portant sur le lot A2.1 a été régularisée au profit de la société CASSINE A2 1, et une promesse de vente portant sur le lot A2.2 a été régularisée au profit des sociétés PRIAMS et IMAPRIM.

Début 2025, Chambéry-Grand Lac économie a été informé d'un risque pyrotechnique sur l'ensemble de la ZAC. En tant qu'aménageur de cette ZAC, CGLE a un devoir d'information et une obligation de mise en sécurité des travaux dont il est maître d'ouvrage.

Concernant le lot A2, les promoteurs PRIAMS, ICF et IMAPRIM sont les maîtres d'ouvrage.

Etant donné que la promesse de vente a été signée avant la connaissance du risque pyrotechnique, Chambéry-Grand Lac économie accepte de prendre en charge pour moitié la sécurisation du risque pyrotechnique du sondage des sols.

Chambéry-Grand Lac économie précise qu'aucune autre prise en charge ne sera accordée en lien avec les enjeux pyrotechniques.

Il est donc proposé une prise en charge par Chambéry-Grand Lac économie de la prestation de la société KAENA, à concurrence de la moitié, et en tout état de cause dans la limite du montant total du devis de 4 500 € HT, soit une prise en charge par Chambéry-Grand Lac économie pour un montant maximum de 2 250 € HT.

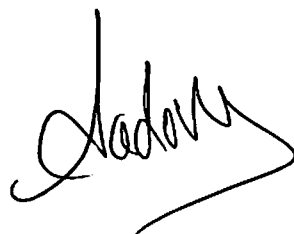
Cette prise en charge se fera sur présentation d'une facture établie par la société KAENA directement à l'ordre de Chambéry-Grand Lac économie pour le montant lui incombant.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la prise en charge à concurrence de la moitié du devis de la société KAENA pour la mission de sécurisation du risque pyrotechnique du sondage des sols pour le lot A2 de la ZAC Cassine, sur la base du devis ci-annexé d'un montant total de 4 500 € HT, soit une prise en charge par Chambéry-Grand Lac économie à hauteur de 2 250 € HT.

Article 2 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer tous les documents à intervenir et plus généralement faire le nécessaire pour exécuter la présente délibération.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 18 juin 2025.



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente



Envoyé en préfecture le 25/06/2025
Reçu en préfecture le 25/06/2025
Publié le
ID : 073-200075810-20250618-C2532-DE



Date : 14/05/2025
PROPOSITION FINANCIÈRE : D.2520348

KAENA
PARC D'ACTIVITES EUREK'ALP
38660 ST VINCENT DE MERCUZE

Tél : 04 76 97 94 64

Email : contact@kaena.fr

Web : <http://www.kaena.fr/>

Commercial : Admin Application

IMAPRIM
156, rue Amiral Gérard Daille

73000 CHAMBERY

Objet : Sécurisation pyrotechnique - ZAC Cassine A2.1-A2.2

REF	DESCRIPTION	UNIT.	QTE.	PU HT	TVA	TOTAL H.T.
	Forage destructif pour sécurisation pyrotechnique (y compris amené et repli)	F	1	1 900,00 €	20,00	1 900,00 €
	Sécurisation pyrotechnique (sondages pelle mécaniques + forage destructif)	F	1	2 600,00 €	20,00	2 600,00 €

Montant Total HT 4 500,00 €

Total TVA 20.0% 900,00 €

Montant Total TTC 5 400,00 €

La loi n°92/1442 du 31 décembre 1992 nous fait l'obligation de vous indiquer que le non respect des conditions de paiement entraîne des intérêts de retard suivant modalités et taux minima défini par la loi. Une indemnité forfaitaire de 150 € sera due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement.

Coordonnées bancaires:

Titulaire du compte : BNP PARIBAS

IBAN : FR7630004021030001005510667

BIC : BNPAFRPPXXX